

Verbatim de la 7^e réunion publique
Débat public Arc de Dierrey
Thématique : forêts et parc naturel

Date et heure : 2 novembre 2009 à 18 heures 30

Lieu : Arc-en-Barrois, salle polyvalente

Durée : 1h40

Participants : 41 personnes

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public Arc de Dierrey

Bonsoir et merci d'être venus si nombreux ce soir, ici, à Arc-en-Barrois, assister à la septième réunion sur dix-sept du débat public sur un projet de gazoduc qui vous sera présenté tout à l'heure après mon intervention sur le débat public. Mais, auparavant, je voudrais proposer à l'adjoint au Maire de nous accueillir.

Monsieur Gérard Petit, adjoint au Maire d'Arc-en-Barrois

Merci Monsieur Legrand. Très rapidement parce que ce n'est pas à moi de prendre la parole longuement aujourd'hui, ce sera à Monsieur Legrand, Président de la Commission particulière du débat public et puis aux représentants de GRTgaz de le faire. Je vous remercie de votre présence que j'espérais, je ne vous le cache pas, un petit peu plus nombreuse s'agissant d'un projet de cette importance. Mais, comme l'on dit souvent, si la quantité n'est pas là, la qualité l'est sûrement. Merci à tous d'être là. Je vais repasser la parole à Monsieur Legrand qui va vous présenter le déroulement de ce débat. Ensuite, je pense que GRTgaz nous présentera le projet de façon plus technique et plus précise. Voilà encore du monde qui arrive. Entrez, entrez ! Prenez place rapidement. Merci beaucoup.

Patrick LEGRAND, CPDP

C'est moi qui vous remercie. Merci d'être ici ce soir pour un exercice un peu particulier, même un exercice neuf puisque le débat public n'a pas encore vraiment pris sa place dans les procédures habituelles de consultation du public. La séance de ce soir se décompose en trois parties. Une première partie où j'essaierai de vous présenter rapidement ce que c'est que le débat public. Les nouveaux objets ou les nouvelles procédures, ça vaut toujours le coup de s'y intéresser. Celle-ci sera assez courte (un petit quart d'heure). Ensuite, ces messieurs de GRTgaz vous présenteront le projet tel qu'il est actuellement dessiné, projeté. Vous verrez que ces deux interventions commenceront à s'articuler l'une et l'autre. Ensuite, la parole sera à la salle selon les modalités traditionnelles, c'est-à-dire qu'à question, réponse et à réponse, certification de la réponse et puis l'aller-retour. Il est courant que dans une assemblée comme la nôtre, il se pose jusqu'à la fin de la réunion – on va jusqu'à l'épuisement d'ailleurs – des questions, entre 15 et 25 questions qui, en

plus, en fait, sont des questions qui s'emboîtent ou qui permettent de dérouler toute une série de questions.

I. Présentation du débat public

Patrick LEGRAND, CPDP

Qui sommes-nous d'abord en général et qui sommes-nous sur cette table-ci et puis aussi dans la salle ? Nous ne sommes pas GRTgaz. Nous sommes des fonctionnaires temporaires, des collaborateurs temporaires de l'Etat qui avons en charge la construction, l'organisation et le compte-rendu de tout ce que l'on va se dire. Nous sommes totalement indépendants. Nous avons un devoir un peu particulier qui est celui de la neutralité et nous sommes interdits d'avis sur le fond. Contrairement aux enquêteurs publics, nous n'avons pas à produire d'avis sur le fond. Nous ne sommes que porteurs des avis que vous, vous émettrez. C'est une caractéristique tout à fait particulière. Moi-même, je m'appelle Patrick Legrand. Je suis Président de cette Commission particulière sur un projet qui s'appelle Arc de Dierrey parce qu'au fond, c'est la première fois que GRTgaz est mis dans une perspective de débat public et qu'ils ont deux projets de gazoduc en cours. Je suis aussi le Président d'un autre débat public sur un autre projet de gazoduc qui s'appelle Eridan et qui, au fond, va de Saint-Martin-De-Crau, beaucoup plus au sud et derrière Fos et Marseille jusqu'à Saint-Avit dans le nord de la Drôme et qui sont deux projets de gazoducs relativement importants.

Qui sommes-nous ? Nous sommes ici trois représentants de la Commission particulière, qui avons été désignés par la Commission nationale pour organiser ce débat public. Normalement, nous sommes sept puisqu'à part moi, nous avons tous des activités professionnelles à l'extérieur. Il y a une forme de roulement. Vous avez ici Violette Le Quéré-Cady qui, au fond, pas plus que moi d'ailleurs, n'y connaît grand-chose en matière de gazoduc. On finit par apprendre des choses. Violette, par contre, est dessinatrice de bande dessinée et scénariste. Il est probable que l'année prochaine, vous aurez droit à avoir une bande dessinée qui vous expliquera encore mieux que moi ce qu'est le débat public. Ce n'est pas hasard qu'on prend des gens comme ça qui sont décalés en termes de compétences. C'est parce qu'au fond, sur un objet comme ça, ils ont un regard très différent de celui que nous, techniciens, nous pouvons avoir sur cet objet. Vous avez là-bas quelqu'un qui est beaucoup plus conforme au fond, c'est Michel Genesco qui est un spécialiste des questions de sûreté et sécurité industrielles. Cette Commission est une espèce de groupe de cinq à sept personnes qui est très hétéroclite, mais tout de même, qui fonctionne de façon soudée et qui, en réfléchissant à partir de l'objet, à partir des propositions du maître d'ouvrage, a construit le débat public. C'est à nous que s'impose la neutralité. C'est à nous que s'impose l'absence d'avis sur le fond et si à un moment ou à un autre, vous nous prenez, parce que c'est parfois difficile d'y résister, en train d'avoir un avis sur le fond, vous êtes absolument autorisés à nous le faire remarquer vertement.

Le débat public est un produit un peu bizarre. Je ne suis pas d'ailleurs très sûr qu'il soit compatible avec nos bases constitutionnelles ou non institutionnelles. C'est d'ailleurs probablement pour ça que l'autorité qui a ça en charge est une autorité administrative indépendante. Le débat public est né dans les années 90. D'une part, dans le prolongement d'un certain nombre de discussions internationales à Rio de Janeiro lors des débats sur l'environnement et le développement aux Nations Unies. D'autre part, des conventions et des traités internationaux. L'idée qu'il y a derrière, c'est qu'il faut associer de plus en plus et le plus possible en amont le citoyen dit de base aux

décisions publiques sur des enjeux qui peuvent toucher son quotidien ou ses propres intérêts. Ça donne quelques caractéristiques au débat public. D'abord, ça intervient largement en amont. Contrairement à l'enquête publique, être en amont, ça veut dire que toutes les choses ne sont pas décidées. Autrement dit, vous êtes ici pour parler de tas de choses, y compris des finalités. A quoi ça sert ? A quoi ça pourrait bien servir ? Quel est l'intérêt général qu'il y a derrière ? Etc. Bien sûr, aussi, des aspects strictement techniques. Mais, en amont, on peut encore poser toute une série de questions pour lesquelles les réponses seront déterminantes dans la construction même du projet si tant est que ce projet ait à se réaliser. La question de l'opportunité et c'est écrit dans la loi, la question de l'opportunité intervient en plein.

La deuxième caractéristique du débat public, c'est que même si nous n'avons rien à dire sur le fond, nous faisons rapport à un moment des avis que nous avons entendus. Nous essaierons de vous trahir le moins possible et cet avis est rendu public. S'il y a trahison, il est évident qu'elle sera publique et en général, quand les trahisons sont publiques, les exécutions le sont aussi. Le maître d'ouvrage, trois mois après la remise de ce rapport, devra produire lui aussi un document public dans lequel il dira plusieurs choses. La première, il dira tout ce qu'il a entendu, lui compris, du débat public. Un débat public, c'est un processus. En dix-sept réunions, il se dit tout de même énormément de choses. Il dira aussi s'il construit ou s'il projette de réaliser le projet qui a été mis en débat public. Il dira à quelles conditions. Il l'écrira et ce texte sera rendu public et c'est une espèce de forme de contrat social. C'est-à-dire qu'au fond, n'importe qui pourra revenir les voir quelques années après ou même immédiatement en leur disant : « Dites donc, là, les gars, vous nous aviez dit que vous alliez faire les choses de telle et telle façon, peut-être en nous consultant de cette façon-là ou peut-être en prenant tel et tel type d'élément en charge (l'agriculture, la forêt ou l'environnement, etc.) et vous ne l'avez pas fait. Qu'est-ce que ça veut dire ? En tout cas, si vous ne l'avez pas fait, nous n'avons plus confiance en vous ». Ce n'est pas une affaire neutre.

Je connais actuellement un port qui se pose un certain nombre de questions (le port du Havre). Le port du Havre a fait un débat public quand il a voulu agrandir le port sur la Seine pour recevoir les porte-containers. Il s'était engagé à éviter de faire sortir l'essentiel des containers par la route. Pour ceux qui prennent l'autoroute A13, de temps en temps quand vous allez vers l'ouest, ce qui peut arriver, vous constatez qu'encore 70 à 80 % des containers sortent par la route. Actuellement, le port du Havre est dans un autre débat public sur un projet d'extension qu'il n'avait pas, il y a une dizaine d'années, et il y a un certain nombre de gens qui lui disent : « Est-ce qu'on peut vraiment avoir confiance en vous ? En tout cas, dépêchez-vous et nous allons revenir sur cette question de la sortie des containers par la route parce que nous n'en voulons plus ». Ce n'est pas rien. Ce n'est pas rien aussi parce que ça évite à la Commission nationale du débat public de devenir une entité monstrueuse et qu'il y a du monde, du monde, toujours de plus en plus de monde pour jouer les gendarmes sur des contrats qui n'auraient pas été appliqués, etc. Le contrôle social est quelque chose de déterminant quand le contrat est social. Nous ne sommes que huit, y compris l'infrastructure (la Commission nationale du débat public).

Le débat public porte sur quoi ? Le débat public porte de par la loi sur des enjeux, sur des projets, qui touchent à des enjeux d'intérêt national et qui touchent à des enjeux environnementaux, sociaux ou économiques. En l'occurrence, les gazoducs de plus de 200 kilomètres et de plus de 60 centimètres de diamètre si je me souviens bien tombent immédiatement dans le champ de compétences de la Commission qui peut décider ou non de faire un débat public. Tous les projets ne tombent pas sous le coup du débat public. Ceci dit, les méthodes du débat public peuvent éventuellement servir de modèle pour développer d'autres projets. Il y a une autre façon pour la Commission nationale d'intervenir sur des sujets qui sont encore plus en amont que des réalisations. Vous avez actuellement, peut-être en avez-vous entendu parler, je vous conseille de

vous y intéresser, un grand débat public sur les nanotechnologies, sur une option technologique majeure. Au fond, un travail sur des objets ou des matériaux de l'ordre du milliardième de millimètre qui peuvent avoir un impact à la fois économique, à la fois social et à la fois environnemental. Le milliardième de millimètre modifie beaucoup, beaucoup, de caractéristiques et de qualité des matériaux. Je pense que nous serons à Nancy, que nous irons à Besançon, mais si ça intéresse quelqu'un, nous allons déposer des dossiers à la Mairie. Des grands enjeux, des grandes politiques, peuvent être aussi mis en débat public. Je crois que j'ai à peu près fait le tour de ce qu'on peut appeler le débat public. N'oubliez pas que nous sommes indépendants. Nous sommes une autorité administrative indépendante. Nous sommes là pour ne rien dire sur le fond et pour porter vos avis et les questions peuvent porter de l'opportunité jusqu'aux détails techniques, sachant que le détail technique n'étant pas encore défini, il peut évoluer.

Pourquoi la Commission nationale du débat public a décidé, d'ordonner deux débats publics : l'un sur Dierrey et l'autre sur Eridan ? D'abord, parce que c'est vrai, en matière d'énergie, ces enjeux-là sont des enjeux d'intérêt national. Parce que, comme vous le savez tous, il y a des questions d'emprise, de sécurité, de distribution, etc. Mais, nous avons décidé aussi de lancer un débat public pour d'autres raisons. La première, derrière le tuyau dont vous allez découvrir la qualité tout à l'heure, ce que c'est, il y a des enjeux de nature géostratégique majeurs. Ce n'est pas par hasard. On n'est plus à la période du gaz de ville. Les tuyaux et les commandes sont mondialisés. Au fond, dans une certaine mesure, ce qui se passe dans nos tuyaux dépend parfois de jeux politiques plus ou moins clairs, plus ou moins maîtrisés, qui se passent à des milliers de kilomètres. Autrement dit, il y a de la géostratégie et de la géoéconomie dans les tuyaux. Ça, c'est un premier point et ça veut dire que tout le monde peut en parler et qu'en tout cas, c'est un problème que les citoyens de base peuvent se poser.

Le deuxième point, c'est que jusqu'à présent, avec ce qu'on peut appeler l'entité Gaz de France qui était un service public unique, le gazoduc était un peu plongé dans l'anonymat. On discutait avec les propriétaires du foncier et puis les choses se passaient parce qu'il y avait une espèce de grand aura de l'intérêt général et de Gaz de France qui couvrait le tout. Maintenant, ce n'est plus exactement la même chose. GRTgaz n'est que le transporteur et il y a une forme de privatisation qui s'est installée. On peut penser élargir le public qui est intéressé à ces projets de gazoduc. Troisième et dernier point et qui nous ramène à la thématique de la soirée, un deuxième élément, c'est que le gazoduc se met dans le sol et le sol est un compartiment écologique et environnemental assez peu reconnu. On commence à en parler avec la biodiversité et ses capacités à capter et à capturer durablement ou moins durablement le carbone, etc. Mais, le sol, maintenant, commence à apparaître comme autre chose qu'un milieu totalement inerte dans lequel on peut mettre des tuyaux, des tuyaux, des tuyaux et des tuyaux. Là, nos enjeux pour la Commission nationale du débat public qui a des enjeux d'environnement à apporter, c'est bien de faire naître le sol à la discussion. Evidemment, par les enjeux de l'agriculture, mais aussi par les enjeux de la biodiversité portés par les environnementalistes et aussi portés par des grandes structures comme les parcs nationaux ou autres. Voilà les trois éléments qui nous ont conduits à développer et à vouloir un débat public sur ces thématiques.

Je crois que vous avez tout en mains. Nous, nous avons quelques règles ici pour nous. C'est la neutralité et l'indépendance. Ce sont des choses qui se définissent aussi bien formellement que dans la tête. L'indépendance, c'est une question de fonctionnement des neurones *grosso modo*. Vous, vous avez quelques règles qu'on vous offre. D'abord, argumentons. Les hurlements, fut un temps où j'en ai peut-être ordonné des hurlements parce que j'étais un temps Président de France Nature Environnement, mais ça ne fait pas toujours avancer les choses. Deuxièmement, échangeons des informations d'une qualité qui tienne, c'est-à-dire relativement transparentes sans

manipulation ou autre. Troisièmement, faisons assez court pour que tout le monde puisse parler. Des moments d'intelligence collective, je peux vous assurer que moi, je commence à en vivre pas mal. Je les ai vécus avec ITER, la fusion nucléaire. J'en ai vécu avec un projet de canal Rhin-Rhône et avec d'autres bricoles. Ce sont des grands moments, je trouve, de vie sociale. Vous avez quelques règles. Tout ce que je dis peut-être mis en perspective, critiqué, démolit, etc. Mais, en quarante ans de résistance comme dit l'autre, ça finit par faire le cuir dur. Tout ce qui se dit est retenu. C'est-à-dire que c'est verbatimé, transcrit, même mes bafouillis, même mes erreurs. C'est doublement nécessaire. D'une part, pour qu'on puisse attribuer les propos des uns et des autres et qu'on ne puisse pas attribuer les propos des uns aux propos des autres. Pour que nous, une fois que nous faisons notre travail final de remise en perspective, de recomposition, de restructuration de tout ce qui a été dit, on sache très précisément ce qui s'est dit. C'est ce qui nous amène par exemple à ne jamais reformuler la question, sauf si vraiment les incompréhensions sont radicales, que vous allez poser. Nous ne reformulons pas les questions parce que si nous les reformulons, ce serait au fond notre façon de penser qui pourrait s'imposer à la vôtre. Il y a des verbatims. C'est pour ça qu'on vous demande, en général, au début des questions d'annoncer qui vous êtes, non pas pour vous saluer ou écouter plus la parole des uns que la parole des autres, mais c'est pour pouvoir l'attribuer.

Deuxièmement, on a des caméramans qui ont en la matière une certaine expérience puisque, si je me souviens bien, ce sont ceux qui se sont aussi occupés du débat public ITER en Provence, il y a quelques années, et qui sont là pour rendre compte au fond par l'image de tout ce que l'on s'est dit et du débat. Il va sortir de tout ce qui sera ramassé comme images plusieurs produits comme on dit, entre 56, je crois, 25 et puis 12 minutes qui seront sur un CD et qui seront mis à disposition d'à peu près tous les centres de documentation ou à la disposition de qui le souhaitera s'il ne l'a pas eu déjà directement. Enfin, et avant de passer la parole à ces messieurs, vous avez entre les mains, tous, j'espère, un truc qui s'appelle le dossier du débat, c'est-à-dire quelque chose qui est comme ça à l'italienne. Ce dossier du débat est le dossier du maître d'ouvrage. C'est le maître d'ouvrage qui l'a réalisé. Nous avons travaillé avec lui pour vérifier qu'il n'y a pas de manipulation radicale, qu'il pose des questions auxquelles il ne peut pas toujours répondre parce que le contexte, c'est aussi ça et qu'il est à peu près compréhensible par tout le monde. Evidemment, ça, c'est un idéal, nous n'y arrivons pas toujours, mais c'est le dossier du maître d'ouvrage. C'est au fond la première brique donnée au dialogue pour le débat public. Je vous conseille si vous n'en avez pas d'en prendre. Si vous avez des voisins qui ne l'ont pas, vous en prenez. La diffusion de l'information est pour nous quelque chose de capital.

Je crois que j'ai à peu près tout dit. J'ai sûrement oublié deux ou trois bricoles, mais ce n'est pas grave. Messieurs, je vous passe la parole pour nous dire rapidement ce qu'est le projet de débat en sachant, et j'ai oublié le principal, que si nous sommes ici, mais nous reviendrons si nécessaire, c'est aussi parce que compte tenu des enjeux globaux du milieu et puis d'un projet de parc national forestier qui s'est décidé depuis un an, nous avons mis cette réunion du soir sous l'égide ou l'objectif ou la thématique des questions de protection de la nature et de la question forestière. Au fond, des questions qui tournent, qui sont le fond de ce projet de parc. Je vous passe la parole. Je finis avec une chose et puis j'ai terminé. Je suis assez content, au fond, d'arriver sur des débats publics qui touchent à des choses comme des parcs nationaux. Ça fait des années que je pense que les grands enjeux de l'environnement (parcs nationaux, réintroductions diverses et volontaires diront-nous comme les ours ou involontaires comme les loups, c'est déjà plus difficile) devraient d'abord être soumis en débats publics pour qu'on en définisse tous ensemble les caractéristiques de la politique d'accompagnement. On peut continuer et peut-être que votre parc serait le premier parc où il peut y avoir, à l'initiative locale, un débat public sur ces questions-là. Voilà, merci et à vous, messieurs.

II. Présentation du projet

Jean-Marc LAUCHEZ, Directeur de la région Nord-Est

Merci Monsieur Legrand. Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs ! Je suis Jean-Marc LAUCHEZ. Je dirige la région Nord-Est de GRTgaz. J'ai à mes côtés Pierre-François Hugon et Thierry Gobe, mes deux collègues qui vous parleront plus en détail du projet. Quant à moi, je vais vous présenter rapidement le sommaire de cette animation. Un mot d'abord pour vous présenter GRTgaz. Qui nous sommes ? Ensuite, nous vous expliquerons pourquoi il est nécessaire d'imaginer ces travaux. Nous détaillerons ensuite le pourquoi et le comment du détail des travaux avec leurs impacts prévisibles pendant la phase de chantier, mais également ensuite. Nous situerons ensuite l'esquisse de tracé que nous avons aujourd'hui, que nous appelons un fuseau et puis enfin, nous vous donnerons le détail du calendrier possible pour ces travaux. Un mot d'abord sur GRTgaz. Nous sommes une société de 2 700 personnes qui transporte le gaz naturel depuis les frontières jusqu'au consommateur sur les 4/5^{ème} du territoire français. Nous sommes une filiale à 100 % du Groupe GDF Suez. Notre responsabilité première, c'est de nous assurer qu'en permanence les ressources disponibles en gaz naturel sur le réseau français correspondent aux besoins des consommateurs. C'est cette première obligation de service public que nous avons. Nous l'appelons l'équilibrage du réseau.

Nous avons ensuite une mission de développement puis d'exploitation de ces réseaux une fois qu'ils sont en service et puis, il est important de savoir que l'activité que nous exerçons, elle se traduit dans votre facture de gaz naturel, mais que le tarif auquel cette prestation vous est facturée n'est pas décidée de notre seul fait, pas du tout. C'est un tarif régulé qui est fixé par la Commission de Régulation de l'Energie qui discute avec GRTgaz tous les quatre ans du tarif d'acheminement et qui, bien sûr, veille à ce que ce prix soit le plus bas possible. Pour information, le coût de transport d'une facture de gaz, c'est à peu près 7 % de la facture. La CRE, elle veille aussi à la bonne utilisation de nos deniers. Elle veille à ce que tous les investissements que nous faisons soient justifiés, en particulier le projet que nous détaillerons doit être approuvé par la CRE. Enfin, dernier rôle de la Commission de Régulation de l'Energie, c'est de veiller à ce que le transporteur que nous sommes et qui est le seul sur un territoire donné à exercer cette fonction de transporteur offre bien un service non discriminatoire quels que soient les utilisateurs de ce réseau de transport. Il y a actuellement en France à peu près 56 sociétés qui utilisent nos services pour véhiculer le gaz naturel qu'elles vendront à leurs clients. Notre métier à nous, c'est juste de transporter, ce n'est pas de vendre. Nous nous devons d'offrir à ces 56 sociétés exactement le même service. La Commission de Régulation de l'Energie y veille soigneusement.

Un mot, maintenant, sur la carte de France des réseaux de transport de gaz naturel. Vous voyez qu'elle est plus dense dans le Nord-Est de la France. C'est lié à l'histoire, nous y reviendrons. Ce sont 32 000 kilomètres de canalisations et cela fait maintenant plus de 50 ans que nous exerçons ce métier de transporter le gaz naturel. Je conclurai en vous présentant très brièvement la région Nord-Est que je dirige. Comme son nom l'indique, elle va de la frontière allemande jusqu'à la mer du Nord et étant proche des frontières, elle voit passer 75 % du gaz naturel consommé en France. Ce n'est pas sans effet sur les travaux que nous vous présenterons. Voilà, j'en ai terminé avec cette présentation globale. Je passe la parole à Pierre-François Hugon.

Pierre-François HUGON, Directeur de projet GRTgaz

Merci. Nous allons revenir sur l'ouvrage que nous vous présentons ce soir. Rapidement, il s'agit d'une canalisation de transport de gaz que nous projetons de construire depuis Cuvilly qui est dans l'Oise, pas très loin de Compiègne, jusqu'à Voisines en Haute-Marne pas très loin d'ici et qui passe par la station de compression de Dierrey-Saint-Julien qui est juste au sud de Troyes. Il s'agit d'un ouvrage enterré sur une longueur d'environ 300 kilomètres. L'estimation financière du projet est de 700 millions d'euros et quelques éléments de planning, on y reviendra plus en détail à la fin, un chantier comme ça, ça représente environ 18 mois de travaux et si le projet est décidé, on envisage une mise en service fin 2013. Concernant la justification d'un tel ouvrage, ce qu'on peut dire, c'est que le projet s'inscrit dans le grand cercle bleu. On voit la station de Cuvilly. On voit Dierrey qui est ici, Voisines qui est là. La justification de l'ouvrage est assez simple à comprendre. Comme l'a dit Jean-Marc LAUCHEZ, le gaz vient de l'extérieur. Aujourd'hui, on a une situation en termes d'importation de gaz et on doit faire face à un développement de nouveaux points d'injection et d'une diversification des sources d'approvisionnement. Aujourd'hui, on constate que l'interconnexion avec la Belgique située à Thénières, on envisage de l'augmenter assez fortement puisqu'à échéance de quatre ou cinq ans, elle pourrait transiter 50 % de gaz de plus qu'aujourd'hui. Nous avons deux projets de terminaux méthaniers. D'ailleurs, il y a deux projets de terminaux méthaniers : un à Dunkerque qui est porté par EDF, un autre à Antifer à côté du Havre qui est porté par Gaz de Normandie et l'ensemble de ces produits conduit à avoir une quantité de gaz qui arrive par le nord de la France largement supérieure avec la nécessité d'avoir derrière des ouvrages de transport qui permettent de transporter ce gaz et d'alimenter l'ensemble du réseau français. Au final, ce qu'on peut dire, c'est qu'un projet comme ça contribue à sécuriser l'approvisionnement du gaz naturel de la France et d'autre part, en renforçant ces ouvrages principaux, à garantir une meilleure continuité d'alimentation des consommateurs français. Au niveau de l'ouvrage projeté, je passe la parole à Thierry Gobe.

Thierry GOBE, Chef de projet GRTgaz

Mesdames, messieurs, bonsoir ! Vous avez un gazoduc qui passe dans la région, n'est-ce pas, en DN750 qui a été posé dans les années 77. Vous savez peut-être pour une partie d'entre vous ce qu'est un gazoduc. Néanmoins, je vais faire une présentation rapide. Un gazoduc, on pourrait le définir comme étant en fait constitué de deux types d'ouvrages. D'une part, des installations aériennes, j'y reviendrai tout à l'heure. D'autre part, une partie enterrée qui représente la majeure partie de ce gazoduc et qui est constituée de tubes en acier qui sont soudés bout à bout. Ces tubes soudés sont enterrés comme l'a dit tout à l'heure Pierre-François Hugon. Ils sont enterrés à une profondeur minimale d'un mètre. Ils ont un diamètre d'1,20 mètre extérieur et ils sont exploités à une pression de 68 bars. Pression de 68 bars qui correspond à la pression classique, je dirais, d'exploitation d'un réseau de transport de gaz. Les ouvrages de surface quant à eux sont de deux types. Il y a d'une part, les stations dites de recompression qui servent à maintenir une pression minimale dans le tuyau et qui permettent d'acheminer le gaz sur de longues distances. Trois stations que le cahier des charges nous demande de relier : la station de Cuvilly près de Compiègne qui est un nœud important du réseau. La station de Voisines tout près d'ici qui est un autre nœud relativement important puisqu'il voit arriver notamment le gaz russe. La station de Dierrey-Saint-Julien qui, pour l'instant, est une petite station près de Troyes, mais qui est appelée à se développer. Les autres types d'installation aérienne sont ce que l'on appelle des postes de sectionnement. Les postes de sectionnement sont des robinets enterrés, en fait, avec simplement deux tuyaux qui sortent du sol et qui sont destinés, le cas échéant, à mettre le gaz contenu dans la canalisation à l'évent s'il fallait intervenir dessus.

Un gazoduc, ça a un certain nombre d'impacts. L'impact principal se produit pendant les travaux. Alors, vous avez ici la piste de travail qui, dans le cadre d'un gazoduc de cette dimension, aura une largeur d'environ 30 mètres. Alors, 30 mètres, comme vous le voyez, ça sera d'une part pour disposer et souder le tube dans la partie centrale et d'autre part, pour creuser la tranchée immédiatement. Ce sont des tranchées qui vont avoir une profondeur, je dirais, de 2,50 mètres environ et une ouverture qui va atteindre en gueule 1,80 mètre à 2,50 mètres selon la tenue des terrains. Un tas qui correspond au tout venant (le matériau du fond de tranchée). Un tas destiné à recevoir la terre végétale. De l'autre côté et c'est ce qui nécessite le plus de place, les engins destinés à la pose du gazoduc que l'on appelle des sidebooms et qui ont besoin d'un minimum d'espace effectivement, qui présentent par ailleurs un contrepoids destiné à empêcher l'engin de basculer quand il descend le tube dans la tranchée. Ce contrepoids fait qu'il faut une assez grande largeur derrière lui quand il opère. Enfin, on peut être amené lorsque l'on passe dans des pâtures à mettre des clôtures provisoires le long de la piste qui permettront d'empêcher le bétail de se promener sur le chantier.

Les autres impacts liés à un gazoduc sont évidemment pendant les travaux toujours le bruit, bien sûr. C'est le bruit classique d'un engin chenillé. C'est comparable, je dirais, au bruit d'un bulldozer à peu près, sauf qu'il y en a 5 l'un derrière l'autre. L'impact pendant les travaux sur l'agriculture notamment sera notable puisque pendant les travaux, il y a toute cette bande de 30 mètres, voire un peu plus dans certains secteurs, qui va être interdite de culture et dans laquelle des dommages aux cultures seront occasionnés. Ces dommages aux cultures seront indemnisés intégralement dans le cadre de protocoles locaux qui vont être signés avec les Chambres d'Agriculture notamment ou avec les syndicats agricoles spécialisés lorsqu'on est dans des cultures particulières. Concernant la faune et la flore, lors des travaux, effectivement, on perturbe un peu l'activité notamment du gibier. On peut également avoir des petites bêtes qui tombent dans la tranchée. Dans ces cas-là, on fait intervenir le cas échéant des écologues, des personnes spécialisées qui, je dirais, préconisent des dispositions particulières pour limiter ce genre de problème et ce genre d'impact.

Pendant les travaux, il y a un certain nombre d'impacts un peu plus positifs heureusement. Quelques retombées économiques. Alors, elles ne sont pas gigantesques, mais elles existent quoi qu'il en soit. La première, je pense, c'est que l'on demande dans les appels d'offres que nous passons auprès des entreprises qui construisent les tubes de faire appel autant que faire ce peut à la main d'œuvre locale d'une part (aller voir les pôles emplois), d'autre part, de faire appel autant que faire ce peut également aux sous-traitants locaux pour un certain nombre d'activités. Je pense par exemple à l'abattage des arbres. Je pense aux opérations de drainage et à d'autres opérations éventuelles. D'autre part, une deuxième retombée. C'est le fait que ce sont des équipes qui vont représenter 250 personnes environ, au plus fort du chantier jusqu'à plus de 300 et ces personnes-là, il faudra les nourrir, il faudra les héberger. Ça peut faire fonctionner, je dirais, l'hôtellerie locale.

Une fois que la canalisation est posée après mise en service, il reste ce que l'on appelle une bande de servitude. Dans le cas d'un gazoduc de ce diamètre (1,20 mètre), la bande de servitude fait 20 mètres et sur cette bande de servitude, on ne dépossède pas le propriétaire, bien sûr. Par contre, on demande qu'il n'y ait pas de constructions en dur et qu'il n'y ait pas de plantations d'arbres dont la hauteur excéderait 2,70 mètres. A part ça, tout est permis sur un gazoduc. Sur l'urbanisation, pour nous, le tracé d'un gazoduc doit éviter les établissements recevant du public. Nous sommes amenés à nous poser à des distances relativement importantes de ces établissements. La contrepartie, c'est qu'il est demandé – c'est dans le cadre d'une circulaire récente qui date de 2006 – aux Maires de ne pas délivrer de permis de construire pour des établissements recevant du public qui s'implanteraient eux-mêmes à proximité des gazoducs. Il faut savoir néanmoins que, moyennant la mise en place de dispositifs de protection du gazoduc qui sont à négocier avec le

représentant local de GRTgaz, il est possible de rapprocher les établissements recevant du public jusqu'à des distances de 10 mètres, c'est-à-dire jusqu'au bord de la bande de servitude. Sur l'agriculture, l'activité reprend normalement. Evidemment, lorsqu'il s'agit de cultures pérennes comme la vigne, c'est beaucoup plus long. Mais, comme je le disais, c'est indemnisé et les indemnités tiennent compte évidemment de ces temps de reprise des cultures.

Sur les autres usages, le loisir, le transport, etc., il n'y a pas d'impact, sauf éventuellement très ponctuellement pendant les travaux où on peut être amené à dévier des routes. Mais enfin, en général, on évite. Sur les milieux naturels, l'impact principal sera dans les forêts où on va créer effectivement des allées forestières, je dirais. Après, c'est à négocier avec le gestionnaire de la forêt. Mais, c'est à peu près le seul impact que l'on ait sur les espaces naturels. Sur les paysages, enfin, hormis les postes de sectionnement que j'évoquais tout à l'heure que l'on cherche toujours à implanter dans les secteurs où ils seront les moins visibles possibles, où ils vont gêner le moins la vue, restent des balises et des bornes. Les balises et les bornes, c'est ce que vous voyez sur les photos et que vous devez voir, d'ailleurs, je pense, relativement souvent. Il y en a un certain nombre à proximité de ces bornes et balises. Je rends la parole à Pierre-François Hugon.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Les enjeux du territoire et comment on a travaillé sur ce projet. Vous voyez la carte générale du fuseau. Les quelques enjeux qui nous sont apparus au cours des études préliminaires. Un territoire structuré par l'agglomération parisienne au sud-ouest du fuseau, notamment dans sa première partie et par la présence de vignobles, notamment les vignobles champenois situés au nord-est de la partie Champagne-Ardenne du projet. Un milieu remarquable sur l'ensemble du projet avec beaucoup de cours d'eau traversés et beaucoup de massifs boisés. Globalement, une faible dynamique démographique et urbaine sur une bonne partie du parcours et une activité agricole qu'on peut caractériser comme essentiellement annuelle et avec la présence de quelques cultures spécifiques. De ces éléments, un certain nombre de principes nous ont guidés pour le choix du fuseau qu'on propose ce soir et auquel on est arrivé. D'une part, on évite les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation. On vient de parler des établissements recevant du public, mais d'une façon plus générale, on évite effectivement ces zones-là et on essaye aussi d'anticiper les projets de développement que peuvent avoir les communes. On a le souci de maintenir les potentiels des productions agricoles. On a aussi le souci de préserver le patrimoine naturel et on aura sûrement l'occasion d'y revenir ce soir avec un massif forestier important dans la région et on essaye au maximum de limiter les sur-longueurs par rapport au trajet direct puisqu'il y a d'autant moins, on va dire, d'impacts que la longueur de la canalisation sera réduite. Par rapport à la zone sur laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, on est sur la partie qui permet d'arriver sur la station de Voisines. Ce qu'on peut dire sur ce tracé, c'est, d'une part, la présence effectivement de massifs boisés qui est une caractéristique assez essentielle. On a la traversée de la Vallée de l'Aube au début de ce tronçon. Surtout, on est en parallèle d'une canalisation existante. Je pense que c'est quelque chose d'important puisque, dans nos études, mais on aura sûrement l'occasion aussi d'y revenir dans les questions que vous poserez, pour des raisons que nous pourrions développer, on privilégie comme solution de base de passer plutôt en parallèle du tronçon existant. C'est quand même une caractéristique assez essentielle sur le choix qu'on sera amené à faire sur le tracé.

Juste pour situer un petit peu mieux où on est ce soir, Arc-en-Barrois, on est effectivement dans le fuseau en plein milieu de cette partie que je viens de vous présenter. Par rapport à la thématique de ce soir et à la présence de milieux forestiers importants, deux, trois éléments de contexte qui permettront aussi de donner quelques éléments pour engager les échanges et le débat autour de

cette thématique. Tout d'abord, nous avons signé assez récemment en début d'année une convention avec l'ONF pour avoir un certain nombre d'actions concrètes sur un certain nombre de sujets autour de l'aménagement des traversées de forêts et des bonnes pratiques qu'on peut avoir aussi pour l'entretien des bandes de servitude. Il y a un certain nombre de thèmes et la liste n'est pas fermée. En plus, c'est quelque chose de très évolutif. J'en profite pour signaler la présence dans la salle de deux représentants de l'ONF, Monsieur Christophe Gallemant qui est directeur de l'agence de Haute-Marne et Monsieur François Camuset qui est responsable de l'unité territoriale d'Arc-en-Barrois que nous solliciterons pour répondre à un certain nombre de questions plus pointues et sur lesquelles nous ne serions pas les mieux placés, nous maître d'ouvrage, transporteur gazier, pour répondre. Un autre point autour des traversées de forêts, évidemment on parle des exemples réussis, c'est un peu, j'allais dire, de bonne guerre, parce qu'on a assez souvent la question et on l'aura forcément ce soir sur l'impact qu'on a sur les forêts. Il faut savoir que quand ce genre de sujet est pris suffisamment en amont et le débat public est effectivement l'opportunité de discuter très en amont sur ces projets et ça laisse le temps de trouver des champs de collaboration avec les parties prenantes, on s'aperçoit que ça peut avoir aussi une utilité et qu'on peut « reconverter » une bande de servitude pour un réseau de gaz naturel et que ça peut avoir une utilité. Quelques exemples, c'est que ça peut être des sentiers de découverte des milieux forestiers. On a un exemple dans le Cher à Vierzon. Dans le sud, on a eu l'occasion de pouvoir utiliser les bandes de servitude comme coupe-feu notamment sur l'artère Cabries - Manosque. Autrement et notamment un peu plus localement, mais c'est un peu plus courant, effectivement, c'est d'utiliser ces bandes sur lesquelles on n'autorise pas à replanter d'arbres pour faciliter l'exploitation forestière avec tout un nombre d'applications sur lequel on pourra revenir.

Pour terminer, quelques éléments de calendrier pour préciser un petit peu. En parallèle de ce débat public, nous sommes effectivement à la 7^{ème} réunion qui va se prolonger jusqu'à mi-janvier. Nous conduisons un certain nombre d'études que nous avons démarrées en début d'année, notamment les études d'impact et les études de sécurité. L'objectif est de pouvoir définir un tracé et de pouvoir faire le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle autour de la mi-2010, ce qui nous conduira à avoir une enquête publique en 2011, d'obtenir la DUP fin 2012 et de pouvoir enclencher sur les 18 mois de travaux que j'évoquais tout à l'heure, qui démarreraient au 1^{er} semestre 2012 pour se terminer fin 2013. Ça donne quelques grands éléments. A la fois le projet n'est formellement pas décidé puisqu'il dépend notamment de décisions en termes d'approvisionnement de gaz qui ne dépendent pas de nous. Mais, si la décision est prise, on a un calendrier assez précis et assez tendu. Le débat vient au bon moment pour qu'on puisse partager et que derrière, on puisse quand même obtenir cette mise en service fin 2013. Je vous remercie et je repasse la parole à Patrick Legrand.

III. Débat avec la salle

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Voilà, on a à peu près les premiers éléments en mains. Mesdames, messieurs, c'est à vous. La première question, c'est toujours un peu dur. Alors, toutes les questions sont autorisées, même celles qui vous pourraient vous paraître idiotes parce que ce sont parfois les meilleures. Monsieur, s'il vous plaît, allez-y ! Vous vous présentez.

Monsieur ROSSIGNOL, Exploitant agricole à Arc-en-Barrois

Nous avons déjà un gazoduc qui passe à Arc-en-Barrois. A l'époque, le gazoduc est passé. On nous a rien demandé du tout. Ça s'est très bien passé d'ailleurs. Je n'ai rien à dire là-dessus. Aujourd'hui, on fait tout un cinéma, je vais dire, avec une enquête publique et bien d'autres choses alors qu'on sait très bien que le gazoduc va passer. Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de contacter les exploitants, les propriétaires forestiers et autres et de leur expliquer comment ça va se passer ? On gagnera du temps et ça évitera bien des palabres pour pas grand-chose. Maintenant, à aucun moment, vous n'avez employé le conditionnel, c'est-à-dire que votre projet, il a l'air bien ficelé. Si c'est d'intérêt public, on sait très bien que ça va passer d'une manière ou d'une autre. Pourquoi perdre du temps plutôt que de nous expliquer tout de suite comment ça va se passer ? Ça sera bien plus simple.

Patrick LEGRAND, CPDP

Il y a deux parties dans la question. Il y en a une pour moi, évidemment. Je me suis déjà fait traité de « machin » si je me souviens bien. Mais, quand les machins sont dans la loi, ça devient un peu difficile. Alors, je sais que ces temps-ci, les lois, parfois, on n'en a rien à foutre, mais non, moi, je pense que ça vaut peut-être le coup tout de même de discuter des projets avant qu'ils soient complètement ficelés. Moi, j'applique la loi. Par expérience, je sais pertinemment qu'un projet qui rentre en débat public ne sort pas exactement comme les techniciens en avaient vraiment envie et que, bien souvent, il est rentré comme un objet technique comme vous avez vu (un superbe tuyau, des soudures, des machins, etc.) et puis qu'il a été un peu transformé, amélioré, que ça s'est intégré un peu mieux dans l'espace. Il y a eu un certain nombre de discussions. Il y a même des débats publics qui ont conduit à dire qu'il ne valait peut-être pas mieux le faire. Par exemple, une autoroute. Non, je ne parlerai pas de Troyes – Auxerre – Bourges. Une autoroute qui s'appelle Amiens – Lille – Belgique dont le débat public a permis de constater que ma foi, ce projet arrivait en Belgique sur une route de deux voix avec 300 mètres en Wallonie, 300 mètres en Flandres, 300 mètres en Wallonie... Un truc où l'autoroute n'aurait servi à rien, etc.

Un port à Nice où tout compte fait, on avait simplement oublié d'examiner ce que faisait le débarquement de 1 000 ou de 3 000 bagnoles directement dans le centre de Nice pour ceux qui, de temps en temps, descendent à Nice. 3 000 bagnoles d'un seul coup descendant d'un bateau pour entrer dans le centre de Nice, c'était une congestion assez extraordinaire. Vous devriez aller voir un peu plus. Alors, peut-être que je peux comprendre la question politiquement un peu perversement en me disant : « Tiens, oui, il y avait un système avant qui permettait de négocier tranquillement. Maintenant, le système change un peu parce qu'il y a d'autres enjeux. Oui, mais je ne vais pas jusque-là ». Alors, un, c'est la loi. Deux, c'est une offre aux citoyens. Trois, ça élargit le débat. Je suis désolé, moi, je fonce là-dessus parce que notre démocratie a peut-être besoin de temps en temps d'un petit peu de sang nouveau. On peut débattre, mais c'est la loi. Je la tiens à votre disposition. Je pense d'ailleurs que je dois avoir un document à remettre à Monsieur immédiatement sur le compte-rendu d'activité dont les annexes sont tout à fait utiles puisqu'il y a la loi. Messieurs, répondez donc sur le reste qui vous revient.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Sur le reste, j'ai compris, notamment une question sur le fait que ça soit déjà décidé. C'est un peu plus compliqué. Alors, utiliser le conditionnel tout le temps, j'ai déjà essayé, ça rend les formules très pénibles et ça rend la discussion un peu compliquée. Le projet, oui, il a un intérêt général

évident et il se justifie, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, par rapport à des projets de terminaux méthaniers ou d'augmentation de transit à Thénières. Aujourd'hui, ces projets de terminaux méthaniers ne sont formellement pas décidés. C'est-à-dire que les gens qui doivent les construire n'ont pas dit : « On va les construire ». Simplement, nous, on anticipe parce que derrière, ces débats ont fait l'objet en leur temps de débats publics. Les débats publics sur l'implantation d'un terminal méthanier à Antifer ou à Dunkerque ont eu lieu et du jour où ils vont se décider, ils vont se retourner vers GRTgaz. Ils vont demander des garanties sur des dates de mise en service et nous, on est sur une logique d'anticipation et on fait les études entre guillemets comme si on était sûr que ça allait se décider. Mais aujourd'hui, je n'ai clairement pas l'autorisation de réaliser les 700 millions d'investissement de la part de GRTgaz et on va dire que j'ai de quoi financer les études qui sont en cours. Ça, c'est le premier point qui me paraît important.

Alors, l'autre point que vous soulevez, je ne vais pas répondre à la place de Patrick Legrand qui vous a répondu. Il est clair que sur la question : il passera où le tuyau ? Quand je dis qu'on privilégie une solution en parallélisme et que vous-même dites : « Ça a plutôt été bien fait et on l'a assez bien vécu », moyennant le fait qu'il n'y ait pas des situations nouvelles parce que la réglementation entre temps a évolué, parce qu'il pourrait y avoir du développement de l'urbanisme, on voit bien où pourrait se situer la solution. C'est quand même un cas particulier sur cette zone où on est en doublement d'un tronçon existant. La définition du tracé sur des zones où on est en tracé, on va dire, nouveau et on n'est pas à côté d'ouvrages existants est quand même un petit peu plus ardue et il est clair que de toute façon, on a besoin, nous, d'avancer des études qui sont assez longues, qui sont s'approprier tous les PLU de chaque commune pour savoir si, notamment, dans les conditions règlementaires et de sécurité dans lesquelles on travaille, on peut réellement poser aux mêmes endroits ou à proximité d'ouvrages existants.

Tout ça, c'est un long travail. Petit à petit, on a de l'information. On y voit de plus en plus clair. Mais aujourd'hui, clairement, le projet n'est pas décidé et le tracé est soumis à un certain nombre d'études qui ne sont aujourd'hui pas abouties. On peut avoir des présomptions. On peut avoir des hypothèses que nous, nous prenons pour faire des études un peu plus détaillées à certains endroits. La semaine dernière, on était sur le secteur de la traversée de la Seine à La Bassée qui est une zone assez compliquée à traverser. Les études continuent et aujourd'hui, on le fait dans des logiques d'anticipation pour être prêt à répondre aux demandes des industriels le jour où ils vont construire leurs terminaux méthaniers ou les expéditeurs parce qu'ils voudront faire passer plus de gaz par la frontière belge.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Ça vous amène quelques réflexions supplémentaires.

Monsieur ROSSIGNOL

C'est très bien, mais l'étude du premier tracé a été déjà faite. Maintenant, est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de suivre le premier gazoduc ? Il y a eu des études de faites, je suppose. Le gazoduc n'est pas passé comme ça à l'aveuglette. Est-ce qu'il ne serait pas intelligent aujourd'hui de suivre ce premier gazoduc étant donné que ça ne va gêner personne parce que les coupures dans la forêt ont déjà été faites ? Dans les champs, on sait comment ça se passe. A mon avis, on se casse la tête pour pas grand-chose. Vous êtes payés pour faire une enquête publique, tant mieux, ce n'est pas grave. Encore une petite question, le gazoduc passe à Arc. On a déjà fait des enquêtes pour savoir s'il était possible ou pas de pouvoir profiter de ce gaz. Apparemment, le gaz passe à proximité des

agglomérations, mais impossible d'en profiter. Alors, maintenant, est-ce que c'est toujours la même politique ou est-ce que vous avez envisagé d'autres options ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Bien, merci ! Que voici deux belles colles bienvenues qui auraient pu changer de perspective.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Dans les questions que posent Monsieur, il y a l'alimentation en gaz de la commune. Moi, j'ai retenu celle-là.

Patrick LEGRAND, CPDP

Et le parallélisme.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je vais répondre sur le choix du parallélisme et puis la diapositive 12 après pour l'alimentation en gaz. Sur le choix du parallélisme, de toute façon, moi, maîtrise d'ouvrage, je partage assez bien votre analyse. Effectivement, on voit des intérêts évidents à passer en parallèle. Surtout quand les travaux se sont bien passés la première fois, les exploitants agricoles connaissent. La discussion est plus facile, on ne part pas, j'allais dire, de zéro. Si le parcours a été pertinent la première fois, c'est vrai que c'est plutôt plus simple. Oui. Néanmoins, il faut quand même qu'on fasse les études sérieusement parce que la réglementation a évolué. On évoquait tout à l'heure 2006. La réglementation a évolué, il faut qu'on s'assure qu'aujourd'hui, on peut poser aux mêmes endroits. Eventuellement, à certains endroits, les communes ont pu se développer, on se retrouve à proximité d'un établissement recevant du public qui n'existait pas sur l'ouvrage précédent. On est sur un ouvrage de plus gros diamètre. Un certain nombre de calculs autour des études de sécurité amènent à des résultats différents. Tout ça, il faut qu'on le refasse proprement, mais c'est clair que la solution du parallélisme est une solution qu'on cherche à privilégier parce qu'elle est « plus pratique » pour tout le monde.

Concernant le raccordement des communes, je vais sûrement vous décevoir dans la réponse, mais je vais quand même répondre. Je le fais un peu facile, je suis désolé, mais nous, on est transporteur. On met à distribution un réseau de transport et aujourd'hui, la distribution de gaz naturel est ouverte à la concurrence. C'est-à-dire que l'autorité concédante, c'est la commune ou c'est un syndicat intercommunal suivant les règles et les dispositions qui ont pu être prises dans le département. Le concédant peut lancer un appel d'offres et les distributeurs derrière répondent et dans leurs réponses, notamment, par rapport au coût de l'investissement et à la rentabilité globale de la desserte, etc., est intégré le coût du raccordement au réseau de transport. Nous, directement, on n'intervient pas. Notre rôle se limite sur les dessertes des communes en gaz naturel à répondre à des distributeurs qui nous solliciteraient en disant : « Tiens, si je veux raccorder telle commune ou telle zone, le raccordement coûte combien ? » Et puis, en fonction du débit envisagé, etc., on fait un chiffrage, une réponse, mais il est clair que le contact, ce sont les distributeurs et c'est la commune qui est un peu leader parce que c'est l'autorité concédante sur le sujet. Je suis vraiment incapable de vous répondre. Après, je vais vous donner un avis personnel parce que j'ai œuvré dans la

distribution. C'est sûr que quand on passe en parallèle d'un tuyau existant, je ne suis pas sûr que les conditions économiques changent. Je veux dire, si ce n'était pas possible avec le premier tuyau, je ne vois pas trop pourquoi ça serait mieux avec le deuxième parce que le coût du raccordement ne va pas changer fondamentalement si les deux tuyaux passent à proximité l'un de l'autre. Mais, ça n'évite pas à une commune qui serait intéressée de poser la question aux distributeurs, voire de lancer une consultation.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Vous voyez qu'il y a de la politique derrière les raccordements. Merci ! Allez-y, Monsieur !

Daniel DEFFERRE, Habitant à Giey-sur-Aujon

Je pense que dans la Haute-Marne, on a beaucoup de villages qui ne sont pas distribués par le gaz et que là, vous parlez d'une augmentation de distribution. C'est pour ça que vous dites que là aujourd'hui, c'est un débat. C'est un projet. Je rejoins Monsieur Rossignol sur ce projet. Ça devrait être pris en compte quand même. Vous êtes producteur, mais l'autre, c'est le distributeur. Ensemble, vous devriez être tous regroupés sur ce genre de problème.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Vous avez raison puisqu'on est un des maillons de la chaîne. Même si ce n'est pas nous qui sommes au contact des communes, de toute façon, s'il n'y a pas de réseau de transport en amont, c'est clair qu'il n'y aura pas de distribution de gaz naturel. J'allais dire, ce que je voulais simplement faire passer comme idée, c'est que plus notre réseau est utilisé pour acheminer du gaz et entre guillemets, mieux on se porte. Ce que je voulais simplement dire, c'est qu'on ne peut pas être leader là-dessus et que c'est vraiment après une discussion entre les communes et le distributeur. Nous, s'il faut qu'on s'associe avec un ou plusieurs distributeurs et qu'on réponde à leurs sollicitations et qu'on soit à leurs côtés, on sera à leurs côtés. Ça ne pose évidemment aucun problème.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Ça vous satisfait ? Soyez déjà assuré que nous, ce n'est pas la première fois que nous entendons ce genre de chose et qu'évidemment, on le reprendra parce qu'il y a, je ne sais pas, une petite question de cohérence générale des investissements et puis ma foi, un devoir face aux gens dont on traverse les territoires. Comme on l'entend, on le reporte. Ça vous va à peu près ? Alors, une troisième question. Elles ont commencé assez fort. Madame !

Yvette ROSSIGNEUX, Maire de Giey-sur-Aujon

Je voudrais aborder l'aspect environnemental. Comment allez-vous aborder les zones Natura 2000 puisqu'à Giey, vous allez traverser une zone Natura 2000 ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Messieurs !

Thierry GOBE, GRTgaz

Alors, les zones Natura 2000 tout comme d'ailleurs l'ensemble des zones à enjeux écologiques – il n'y a pas que les zones Natura 2000, il y a des parcs naturels aussi – sont étudiées d'une part, par un cabinet spécialisé en écologie qui va déjà nous faire des inventaires et nous identifier les secteurs où on est susceptible éventuellement d'affecter la zone Natura 2000. Je ne connais pas exactement la zone. C'est la traversée de l'Aujon, je suppose, on la fera *a priori* en sous-œuvre. C'est-à-dire que je ne sais pas encore forcément quelle va être la technique précise, mais quoi qu'il en soit, on passera sous le cours d'eau, sous la Vallée. On creusera de part et d'autre et on fera passer le tube en dessous sous les berges du cours d'eau.

Yvette ROSSIGNEUX

Alors, pour continuer ma question, vous allez traverser la route départementale qui possède une grande allée de tilleuls plus que centenaires. Là, comment allez-vous faire parce que l'emprise du chantier est bien plus large que l'espace entre les arbres ?

Thierry GOBE, GRTgaz

N'ayant pas vu l'allée, je ne peux pas vous répondre comme ça. Je vais d'abord faire une réponse un peu de principe. D'une manière générale, quand on franchit des routes, il y a deux techniques. Il y a la technique, effectivement, du passage à ciel ouvert, mais c'est une méthode qu'on utilise assez rarement. La plupart du temps, on passe en sous-œuvre. Je vais passer la parole peut-être si vous le permettez à l'ingénieur tracé qui est dans la salle, qui lui connaît sans doute beaucoup mieux que moi le point de passage, et qui va pouvoir vous répondre plus précisément.

Geoffray Wolvert, GRTgaz

Effectivement, l'allée, je la vois, c'est juste avant l'entrée de la ville. C'est une réflexion qu'on doit mener avec l'équipe chantier. Au pire, on va perdre un tilleul. C'est-à-dire que le puits nécessaire pour faire le passage de la route va nécessiter une emprise qui risque quand même d'aller sur les racines. Par contre, c'est évident que l'allée de tilleuls va rester, va perdurer. On va utiliser la même technique que pour le jonc, c'est-à-dire qu'on va faire un puits avant le franchissement, un puits en sortie du franchissement et on enfile une pièce. Maintenant, la réflexion, c'est de savoir : cette buse qui va être assez large puisqu'elle va être plus large que le tube évidemment pour que ça rentre, est-ce que le trou qui va être fait ne va pas tuer des racines qui vont faire tomber le tilleul ? Il faudra réfléchir, mais c'est ce qu'on dit, là, on est dans un moment démocratique très en amont par rapport à la réflexion de base que nous, on étudiera effectivement techniquement, auquel on est en train de réfléchir maintenant, mais qu'on étudiera plus en détail avec vous. Mais, l'allée ne tombe pas, ne vous inquiétez pas.

Patrick LEGRAND, CPDP

Allez-y, chère Madame !

Yvette ROSSIGNEUX

Je peux continuer ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Oui. Le droit de poursuite, c'est comme pour la chasse.

Yvette ROSSIGNEUX

Vous passez juste à la sortie du village. Je voulais savoir, si j'ai un projet d'agrandissement de la salle des fêtes qui se situe très près du futur gazoduc, est-ce que j'aurai des problèmes puisque cette salle des fêtes reçoit du public ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Premier élément de réponse. D'abord, le tracé n'est toujours pas arrêté. J'insiste bien, ce n'est pas encore sûr qu'on passe à proximité de la salle des fêtes. La salle des fêtes est un établissement recevant du public. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, la réglementation du 4 août 2006 dit qu'effectivement, les permis de construire d'établissements recevant du public à proximité des gazoducs doivent être limités. Dans la mesure où il s'agit d'une extension d'un établissement recevant du public qui existe déjà, nous allons, si nous sommes amenés à passer à proximité, prendre un certain nombre de dispositions qui rendront compatibles, de toute façon, dès la pose, le gazoduc et l'établissement recevant du public. *A priori*, tant que vous ne pénétrez pas dans la bande de 10 mètres qui correspond à la servitude du gazoduc, il n'y a pas de problème. Ça ne devrait pas en générer.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Ça vous satisfait ?

Yvette ROSSIGNEUX

Oui. J'ai encore une question.

Patrick LEGRAND, CPDP

Allez-y !

Yvette ROSSIGNEUX

Lors de la première réunion qui avait eu lieu à la Préfecture, j'avais posé la question pour savoir où était versée la redevance d'occupation du domaine public ? Parce que cette redevance, je ne la trouve pas dans les comptes de ma commune. J'attends toujours la réponse.

Patrick LEGRAND, CPDP

On va la reposer, mais vous n'êtes pas la première à la poser, cette question, non plus. Encore que sur la disparition de la redevance, c'est nouveau. Messieurs !

Thierry GOBE, GRTgaz

Je crois que la question telle qu'elle est formulée là est un peu différente de celle qu'on a eue jusqu'à présent. Effectivement, la redevance d'occupation du domaine public est à peu près la seule redevance à laquelle une commune peut prétendre lorsqu'un gazoduc passe chez elle. Je conçois que vous y attachiez une importance. Normalement, nous, nous payons la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) au fisc et c'est le fisc qui vous la reverse, alors, je ne sais pas, de quelle façon. Il faut par contre bien avoir à l'esprit que cette redevance, il faut d'abord que vous en fassiez la demande. Il faut qu'il y ait une délibération au conseil municipal et qu'une demande soit faite, théoriquement, si j'ai bien compris, auprès du directeur de la région Nord-Est qui la versera après. Peut-être, effectivement, cette redevance n'a pas été demandée.

Yvette ROSSIGNEUX

Je ne pense pas. Mais, ayant travaillé dans une entreprise qui versait des redevances d'occupation du domaine public, je n'ai jamais eu connaissance qu'il faille faire une délibération du conseil municipal pour obtenir cette redevance. France Telecom et ERDF nous versent des redevances d'occupation du domaine public sans qu'il soit besoin d'établir une délibération.

Thierry GOBE, GRTgaz

Alors, la délibération, ce n'est peut-être pas nécessaire. Par contre, la demande, ça l'est. Je ne suis pas un expert de la chose. Par contre, il y a dans la salle Monsieur Patrick Bernard qui lui travaille dans mes équipes et pourra répondre sans doute un peu mieux que moi.

Patrick BERNARD, GRTgaz

Oui. Pour répondre à votre question, il est clair que la loi – c'est un décret de 2007 – précise bien que c'est à vous de faire la demande. C'est le conseil municipal qui fait une demande que vous envoyez, ensuite, au directeur de région.

Yvette ROSSIGNEUX

Je l'envoie à Monsieur LAUCHEZ. J'ai prochainement une réunion du conseil municipal.

Patrick BERNARD, GRTgaz

Oui. Ça ne doit pas poser de problème.

Yvette ROSSIGNEUX

Merci !

Patrick LEGRAND, CPDP

Alors, il y a bien une quatrième question, s'il vous plaît ! Monsieur en a une, je vois. J'en ai une là-bas, une ici, une ici. Allez-y, Monsieur, s'il vous plaît !

Jean-Louis SIVRY, Habitant du Cher

C'est une question un petit peu technique. J'ai vu que l'épaisseur des canalisations allait de 15 millimètres à 27 millimètres. Alors, pourquoi cette différence d'épaisseur en sachant que la pression doit être la même du début jusqu'à la fin ? Merci !

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci !

Thierry GOBE, GRTgaz

La différence d'épaisseur tient en fait à la réglementation qui prévoit trois emplacements. Alors, ce que l'on appelle les catégories d'emplacements qui sont, finalement, les degrés d'urbanisation dans lesquelles la canalisation est posée. Plus l'urbanisation est importante, plus le tube retenu est épais. C'est tout simplement ça, il y a trois catégories, d'où ces différences d'épaisseur.

Patrick LEGRAND, CPDP

Je sens que vous avez envie de poursuivre un peu la question. Allez-y !

Jean-Louis SIVRY

Ce qui voudrait dire que dans les zones agricoles, elle est moins épaisse. C'est déjà arrivé qu'une canalisation explose en l'occurrence dans la Bresse. Il y a eu des drainages au niveau agricole. La pelle a tapé dans la canalisation, ça a explosé.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Alors, la pelle qui tape.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je crois que la canalisation en question, c'est une canalisation d'éthylène. Il me semble, mais enfin, ça ne change pas grand-chose au problème. Ce qu'il faut sans doute avoir à l'esprit, d'abord, c'est que les canalisations de gaz naturel n'explorent pas à la différence avec les canalisations d'éthylène. L'éthylène est un gaz qui n'a pas besoin de se mélanger à beaucoup d'air pour s'enflammer et provoquer des détonations. C'est comme l'hydrogène et un certain nombre de produits. En revanche, le gaz naturel, lui, il s'enflamme. Alors, il s'enflamme et il dégage des quantités de chaleur très importantes évidemment. C'est d'ailleurs pour ça qu'on l'utilise. Le danger, ce n'est pas l'explosion, ce n'est pas le souffle, c'est bien la chaleur dégagée. Pour que le gaz puisse s'enflammer, il faut qu'il y ait conjonction de trois choses : du gaz naturel, bien sûr, de l'air et une source chaude, de l'énergie en quelque sorte qui va l'enflammer. Ça ne peut se produire qu'à partir du moment où la canalisation a été ouverte. Il faut savoir que globalement, les statistiques d'inflammation quand une canalisation s'ouvre, c'est un peu moins de 10 % des cas. Ça ne se produit que lorsque les canalisations sont agressées par des engins, par des travaux de tiers.

On a un premier élément de réponse qui est la réglementation. Les déclarations d'intention de commencement de travaux sont obligatoires dès qu'on veut travailler à proximité des canalisations. Si c'est le cas, il suffit de faire cette déclaration auprès des équipes de Jean-Marc LAOUCHEZ et il interviendra gratuitement pour détecter la canalisation, la matérialiser et donner les dispositions qu'il faut respecter pour travailler à côté. Le deuxième élément de réponse et je crois que c'est finalement le plus rassurant, une canalisation de 15 millimètres d'épais ou au-dessus ne peut pas être perforée par les engins de terrassement qui sont classiquement utilisés (pelles mécaniques et autres). A partir de 15 millimètres, même en dessous, puisque c'est à partir de 10 millimètres environ, les canalisations ont une épaisseur qui résiste. C'est un vrai blindage. Normalement, le risque de rupture, je ne dirais pas qu'il n'existe pas parce qu'on ne peut pas envisager tous les cas, mais il est très improbable.

Jean-Marc LAOUCHEZ, GRTgaz

Est-ce que je peux me permettre de compléter ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Il y a un complément, allez-y !

Jean-Marc LAOUCHEZ, GRTgaz

Oui, je voudrais compléter la réponse de Thierry Gobe. Comme il vous l'a dit, le risque numéro 1 pour nous, c'est une agression mécanique d'une canalisation. L'éclatement spontané avec inflammation, ce sont des cas de figure excessivement rares. Ce n'est pas ça le véritable danger que nous redoutons, c'est effectivement le danger de travaux. Pour cela, nous avons une série de mesures préventives pour éviter cela. La première, comme on vous l'a dit, comme tous les occupants du sous-sol français, nous demandons à toutes les personnes qui font des travaux dans le sous-sol de déclarer ces travaux. C'est une procédure légale. Mais, nous savons bien qu'une partie des travaux qui sont faits échappent à la déclaration. Toute notre action de terrain, une bonne partie de notre action de terrain est tournée pour palier ce manque. Comment nous y prenons-nous ? Chaque mois, l'ensemble de nos canalisations est survolé par avion, dix fois par an pour être précis

et deux fois par an par hélicoptère de façon à avoir un survol encore plus précis de ces canalisations. Ces survols aériens sont complétés par des surveillances en voiture et à pied pour les endroits inaccessibles de façon à tourner en permanence et vérifier si des travaux à proximité de nos ouvrages ne nous auraient pas échappés parce qu'ils n'auraient pas été déclarés. Si c'est le cas, nous venons à la procédure initiale, à la procédure normale de déclaration. Nous nous déplaçons. Nous rencontrons les sociétés qui font les travaux pour prendre avec elles toutes les mesures de précaution pendant la durée des travaux.

Alors, il y a un deuxième type de surveillance. Ça, ce sont les surveillances, je dirais, vues de l'extérieur de nos canalisations. Mais nous avons aussi un type de surveillance vu de l'intérieur. Comment nous y prenons-nous ? Tous les dix ans, nous faisons passer des robots dans les canalisations. Des robots avec des systèmes qui permettent de mesurer l'épaisseur d'acier et nous vérifions qu'il reste suffisamment d'acier pour que le risque d'une panne spontanée n'intervienne pas. Lorsque les signaux renvoyés par l'appareil détectent des choses un petit peu bizarres ou étranges, nous faisons des mesures supplémentaires et s'il le faut, nous ouvrons pour regarder de près ce qui se passe. Le plus souvent, ce sont des petites atteintes dues à la corrosion sur l'isolant qui recouvre la canalisation. En fonction de l'atteinte, soit c'est bénin et rien n'est fait. Soit nous faisons une retouche de surface. Soit, mais le cas est excessivement rare, nous coupons la partie qui menace d'être usée pour la remplacer par un tronçon neuf. Voilà l'ensemble des mesures que nous prenons parce que, pour nous, l'ennemi numéro 1, c'est vraiment l'agression mécanique, physique, sur notre canalisation.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça vous va comme réponse ? Ça a un peu fait avancer la compréhension ?

Jean-Louis SIVRY

Je suppose aussi que la qualité de l'acier qui est utilisé pour la fabrication des tubes est une qualité qui résiste à la corrosion éventuelle du gaz parce que là, je n'ai aucune connaissance. Mais quand vous parlez de blindage, les blindages, c'est quand même un petit peu autre chose. Eux, ils résistent effectivement à la perforation d'armes. C'est autre chose. Pour les souder, c'est encore autre chose.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci !

Thierry GOBE, GRTgaz

Je reconnais que le terme de blindage était peut-être exagéré. C'est un blindage vis-à-vis des engins de terrassement. Quelqu'un qui tirerait au mortier dessus, je ne peux pas garantir que ça résisterait.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Précisons, je ne sais pas si on l'a dit, que les tubes sont revêtus d'un revêtement polyéthylène qui est le véritable revêtement anticorrosion.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Des spécialistes du blindage, je n'en avais encore jamais rencontré, mais vous êtes puissants. Monsieur !

Gérard PETIT, habitant d'Arc en Barrois

Il a été question tout à l'heure d'environnement. Je suppose que dans votre étude, vous avez tenu compte du fait que ce tube d'1,20 mètre qu'on va passer sur des kilomètres va dégager un volume de remblai quand même largement conséquent. Qu'est-ce qui est envisagé pour ce remblai et subsidiairement, est-ce qu'éventuellement, les communes seront contactées parce que certaines pourraient peut-être en avoir besoin pour le comblement d'une carrière, d'une ancienne décharge, etc. ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci !

Thierry GOBE, GRTgaz

Le volume qui va effectivement se retrouver en excédent va un peu dépendre de la nature des sols. Globalement, ça va être environ 1,20 m³ à peu près au mètre. Une partie de cet excédent va être étalé sur la bande de travail. Le reste normalement, nous l'évacuons en décharge agréée. Néanmoins, effectivement, comme vous le suggérez, dans la mesure où c'est agréé par les Directions Régionales de l'Environnement – on parle DREAL, maintenant puisque c'est la DREAL dans le cas de Champagne-Ardenne – on peut utiliser ces remblais pour consolider des chemins, remblayer des carrières et autres effectivement. Ça, il faut simplement que ce soit effectivement validé par les DREAL. On ne peut pas le faire sinon.

Patrick LEGRAND, CPDP

Allez-y !

Gérard PETIT

C'est une autre question. Puisque le projet en parallèle avec l'ancien gazoduc est sûrement celui qui sera retenu, est-ce que les deux zones de protection de 20 mètres de large peuvent se superposer ? C'est-à-dire qu'on n'aurait que 30 mètres d'emprise au lieu de 40 mètres ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci !

Thierry GOBE, GRTgaz

Je dirais que les contraintes de construction d'un gazoduc font qu'on doit les écarter de 10 mètres environ. Effectivement, ça permet de superposer 10 des 20 mètres sur les deux. C'est pareil. Pour le cas où on peut se permettre un parallélisme strict, pas forcément partout, on ne peut pas exclure que localement, on ait besoin de s'écarter. Lorsque c'est envisageable, on essaye de réduire effectivement tous ces impacts, tout particulièrement en forêt.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ok. Ça vous convient ? Merci ! Allez-y, oui, s'il vous plaît, Madame !

Jocelyne MILESI, habitante de Chaumont

Bonsoir ! Je m'intéresse à l'urbanisme. Vous avez précisé qu'il y allait y avoir une servitude d'utilité publique qui allait être créée, qui va générer un secteur inconstructible de part et d'autre de la canalisation. Ce que je voulais savoir, c'est : est-ce qu'il y a des indemnités pour les propriétaires ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci !

Thierry GOBE, GRTgaz

Alors, pour commencer, ce ne sont pas des servitudes d'utilité publique au sens des servitudes d'utilité publique qui entourent les sites Seveso. Elles sont de nature différente. Ce sont des servitudes en fait de passage qui découlent de la déclaration d'utilité publique. Mais ce ne sont pas des SUP (Servitude d'Utilité Publique) classiques. Cela dit, effectivement, elles se traduisent par l'inconstructibilité sur 20 mètres de large, centrées sur la canalisation et elles ouvrent évidemment droit à une indemnité versée aux propriétaires qui correspond à une part de la valeur vénale du terrain. C'est la SAFER en général qui nous indique les prix des terrains et on verse une indemnité qui correspond à la valeur vénale. Je préfère parler sous le contrôle de Patrick Bernard, mais autant que je sache, ça va de 40 à 90 % de la valeur vénale selon la nature du terrain (40 % pour la friche et 90 % quand on est dans le bois).

Patrick BERNARD, GRTgaz

80 % pour les terres et 90 % pour les bois, sols nus. Cette valeur, elle nous est communiquée par la SAFER ou éventuellement par les services fiscaux. C'est une valeur moyenne des terrains que nous traversons qui nous est donnée.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Ça répond à votre question, Madame ?

Yvette ROSSIGNEUX

Moi, je voudrais qu'on aborde le parc naturel et les gazoducs qui sont visiblement deux éléments qui ne sont pas « variables » ensemble. Qu'en pensez-vous ? Comment allez-vous faire pour arriver à concilier les deux ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Vous répondez puisque c'est avec vous que la question se pose. Peut-être que Monsieur Gallemant pourra aussi compléter la question. Même, on peut lancer des façons de penser qui sont un peu neuves et qui permettraient d'aller un peu plus loin.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je donnerai effectivement tout à l'heure la parole à l'ONF. Je veux juste faire une première réponse. Le parc naturel va se créer autour d'une canalisation qui existe. Ce n'est pas si incompatible que ça. Il y a sans doute des aménagements qui les rendent compatibles. On va se rapprocher effectivement des futurs gestionnaires. On attend d'en savoir un peu plus. On a des contacts avec les services de Préfecture. La création du parc évoquait explicitement le projet de gazoduc Arc de Dierrey. Ce sont quelques éléments, je dirais, qui montrent que la réflexion va être menée. Aujourd'hui, il est trop tôt pour vous dire concrètement tout ce qui peut être fait. Je pense effectivement que Monsieur Gallemant pourrait apporter des précisions concernant les massifs forestiers et notamment le cœur de parc.

Patrick LEGRAND, CPDP

Monsieur Gallemant, allez-y !

Christophe GALLEMANT, Directeur de l'Agence ONF de Haute-Marne

Xavier, tu complèteras éventuellement. En ce qui concerne le parc national, ce qu'il faut bien voir, c'est qu'il y aura plusieurs zones. Il y a le cœur qui sera centré sur les forêts domaniales et puis il y a l'aire d'adhésion. L'incompatibilité entre gazoduc et parc national, elle concerne le cœur, pas forcément l'aire d'adhésion puisque dans l'aire d'adhésion, il est dit que c'est même là qu'il faut y localiser tous les équipements industriels. Ça ne veut pas dire qu'il faut faire n'importe quoi, bien sûr. Mais, ce n'est pas le cas. Ce qu'il faut vérifier, c'est que le projet de gazoduc ne passe pas dans les forêts domaniales qui sont prévues pour être cœur de parc, c'est-à-dire la domaniale d'Arc.

Yvette ROSSIGNEUX

Ça vous gêne qu'il passe dans la forêt domaniale, mais ça ne vous gêne pas qu'il passe dans l'aire d'adhésion (les forêts communales). C'est ça que j'ai compris.

Christophe GALLEMANT

Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, Madame Rossigneux, excusez-moi. Ce que je voulais dire, c'est que de toute façon, le parc national, il n'existe pas encore pour le moment non plus. Pour le moment, il passe au ras. Il longe la forêt domaniale au sud de Giey. Ce qui est dit dans la lettre de cadrage du Ministère de l'Ecologie de Madame Jouanneau, c'est qu'effectivement, il faudrait privilégier, c'est ce qu'on a dit depuis le début, le parallélisme par rapport au tracé actuel et que les emprises ne soient pas trop larges. Après, d'un point de vue – on parle des aspects réglementaires – strictement environnemental, si on double l'emprise actuelle et qu'on limite l'emprise en forêt, ça peut ne pas être catastrophique pour l'environnement. Sachant qu'on l'a dit tout à l'heure, on peut aussi réaménager des emprises de gazoduc. Certes, on ne peut plus y planter d'arbres. C'est pour ça d'ailleurs que les indemnités sont plus fortes pour les passages d'arbres parce que la sylviculture, c'est forcément quelque chose sur le long terme. Donc, faire des arbres de moins de 2,70 mètres, vous avez dit, c'est un petit peu court. Par contre, on peut réaménager des espaces ouverts qui peuvent avoir un intérêt aussi pour la biodiversité, qui ne soient pas forcément complètement incompatibles avec l'idée d'un parc national et dans l'aire d'adhésion en particulier.

Patrick LEGRAND, CPDP

Alors, Madame.

Christophe GALLEMANT

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, Madame.

Yvette ROSSIGNEUX

En partie. C'est un sujet qui en est encore à son début. J'espère qu'on va le voir évoluer et puis qu'on aura toutes les informations nécessaires pour être particulièrement vigilants quand même.

Patrick LEGRAND, CPDP

Vous vouliez rajouter un complément ? Allez-y !

Christophe GALLEMANT

Sur le débat public. Le parc, c'est un projet qui va se construire. Ce sur quoi travaillent le Préfet, la DDEA et l'ONF et vous tous, ça va être la mise en place du GIP (Groupement d'intérêt Public) qui lui-même va être un grand débat public permanent pendant trois ans si tout va bien. Peut-être plus si ça dure plus longtemps pour construire ce projet de parc.

Patrick LEGRAND, CPDP

Vous aviez un complément vous aussi à apporter, s'il vous plait, Monsieur ?

François CAMUSET, Responsable de l'unité territoire d'Arc-en-Barrois

Oui. Ce qu'on peut dire, c'est qu'effectivement, le GIP va se constituer l'an prochain et donc, on est en plein dans le planning de construction de ce gazoduc. Ce sera rediscuté, je pense, au sein du GIP aussi vraisemblablement.

Yvette ROSSIGNEUX

Nous l'espérons. C'est un autre débat et ce n'est pas le sujet de ce soir. Mais encore faut-il que les élus locaux soient bien représentés au sein du GIP. Mais, c'est un autre débat.

François CAMUSET

C'est un autre débat et je pense qu'on en reparlera le 9.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça a tout de même ce soir le mérite d'être dit et j'ai entendu plusieurs choses qui ont été dites. Merci ! Qui a encore envie de nous dire des choses sur tous les sujets ? On va donner la parole à Monsieur devant et puis on reviendra à vous après.

René MARTIN

Comme dans la région, ça sera un doublement de la canalisation actuelle, est-ce que vous mettrez en œuvre quand même l'archéologie préventive s'il vous plaît ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci !

Thierry GOBE, GRTgaz

La loi nous impose de toute façon au moins de prendre contact avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles. C'est elle qui va décider des secteurs dans lesquels l'archéologie préventive sera mise en œuvre. Sachez que sur les gazoducs, qu'ils soient en doublement ou pas, en principe, on fait effectivement préalablement aux travaux un diagnostic archéologique. Mais là où ça nous est demandé, ce n'est pas nécessairement sur l'ensemble du tracé.

Patrick LEGRAND, CPDP

Allez-y ! Ça n'a pas l'air de vous satisfaire complètement ?

René MARTIN

C'est le fait d'entendre que ce n'est pas systématiquement sur tout le tracé. Ce n'est pas vous qui décidez.

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est la DRAC qui nous dit où il y a lieu de fouiller. Alors, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de secteurs où la DRAC considère qu'il y a peu de chances de trouver quelque chose et qu'il n'est pas nécessaire de fouiller. D'autre part, il y a les disponibilités de l'INRA, je suppose, qui doivent entrer aussi en ligne de compte.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Un petit sourire. Monsieur, s'il vous plaît !

Jean-Louis SIVRY

En tant que paysan retraité, je vais revenir un petit peu sur les terres agricoles que vous traversez. La question est la suivante : vous remettez la terre dans l'ordre inverse que vous l'avez enlevée. Parce que souvent, au lieu d'avoir de la terre végétale, on retrouve la roche qui est en dessous. Ce n'est pas très intéressant pour celui qui cultive. Deuxième question : vous indemnisez le propriétaire du terrain et l'exploitant, alors dans les mêmes conditions que les forêts ou ce que vous a donné la SAFER au niveau des tarifs ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Alors, votre position sur ces deux questions.

Thierry GOBE, GRTgaz

Concernant les remises en état, effectivement, si on sépare la terre végétale du reste, c'est pour les remettre effectivement dans le bon ordre. Ça, je pense que les exploitants agricoles qui ont le gazoduc 750 qui passe dans leur terrain pourront témoigner que ça a été fait correctement. Je l'espère. Pour le reste, concernant les indemnités, les indemnités versées à l'exploitant agricole sont des indemnités de dommages aux cultures. Elles sont déterminées sur la superficie non plus cette fois-ci de l'indemnité de la bande de servitude, mais bien sur l'ensemble de la piste de travail, soit toutes les zones affectées. Ça se fait dans le cadre d'un protocole dont une nouvelle version a été signée en début d'année avec l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) et avec la FNSEA. Ce protocole est décliné localement avec les Chambres d'Agriculture. Ce sont elles qui nous définissent les barèmes d'indemnisation. Sauf pour certaines cultures particulières, le bois notamment, ce sont les Chambres d'Agriculture qui la définissent. Ce sont les experts sylvicoles et les vignes où ce sont en général des experts viticoles lorsqu'on passe dans des vignes. Dans le cadre de cultures, je dirais, de type annuel, l'indemnité qui est versée à l'exploitant agricole correspond à peu près – ça varie plus ou moins, mais ça, on ne maîtrise pas forcément non plus tout – en gros à trois années de récolte pour la bande correspondante.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça répond à vos questions ?

Jean-Louis SIVRY

Oui. Je tiendrais même à dire que vous êtes généreux.

Patrick LEGRAND, CPDP

Je ne suis pas sûr que ça soit comme ça qu'on s'attire des amis, mais de temps en temps, il faut être clair. Merci ! Ce n'est pas mal. Ce débat public permet des petits accents de sincérité et surtout en public. C'est ça qui est bien parce que c'est ça le débat public. C'est le débat entre du public, mais en public. Il y en a toujours un troisième qui regarde et qui compte les points. Mais, n'oubliez pas, sortir du jeu à deux, c'est une façon comme une autre de réintégrer la démocratie dans nos discussions et notamment, nos discussions techniques. Y a-t-il encore une question ? Ça fait un jeu de ping-pong. Allez-y, Monsieur, s'il vous plaît !

René MARTIN

Vous avez parlé pour votre projet d'anticipation des terminaux méthaniers d'Antifer, de Dunkerque. En fait, est-ce que ce n'est pas en prévision de centrales à gaz ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Messieurs, après l'amont, l'aval.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

C'est une question qui est beaucoup d'actualité. Alors, sur les centrales à gaz, comment y répondre ? Clairement, la réponse, c'est non. Mais, je vais développer un petit peu. Aujourd'hui, je ne sais pas d'ailleurs si le plan prospectif à 10 ans de GRTgaz est en ligne sur le site. Déjà, la centrale à gaz. Effectivement, pour que tout le monde comprenne bien, c'est utiliser du gaz pour faire de l'électricité comme il y a des centrales nucléaires, comme il y a des centrales au fuel ou des centrales à charbon. Si je fais le point par rapport à ça, effectivement, ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que GRTgaz vient de sortir son étude prospective à 10 ans. C'est le plan d'investissement à 10 ans avec les grands projets et qui montre clairement les enjeux. D'ailleurs, on aurait pu utiliser la diapositive 5. Là, vous voyez l'ensemble des projets. Notamment, on retrouve cette liaison Cuvilly – Dierrey – Voisines. En gros, c'est l'ensemble des projets qu'on a dans les cartons à des stades plus ou moins évolués. On a un plan d'investissement tout compris qui pèse un peu plus de 6 milliards d'euros pour les 10 ans qui viennent et une grande partie sur les canalisations. On voit qu'aujourd'hui, ces grandes autoroutes en diamètre 1200 mm sont faites pour répondre à quelques attentes. On le retrouve avec le système des flèches qui permet de faire du transit longue distance. On a bien ce problème d'évacuer le gaz qui arrive par le nord pour l'évacuer, on va dire, sur ce qu'on appelle dans notre jargon le cœur de réseau.

On a aussi des problématiques de liaisons plutôt est-ouest avec le gaz russe qui arrive et éventuellement, le développement du terminal de Montoire (des transversales est-ouest). On a aussi un grand doublement de la Vallée du Rhône avec notamment le développement potentiel de plusieurs terminaux méthaniers à Fos-sur-Mer. Très clairement, les investissements de cet ordre-là, ils sont faits pour régler ces problèmes-là. Par rapport aux centrales à gaz, il n'y a pas très longtemps, on était sur le site d'une commune qui a un projet de centrale qui ne fait pas l'unanimité au niveau de sa population, c'est le moins qu'on puisse dire. Aujourd'hui, si vous regardez cette même étude prospective qui est téléchargeable soit sur le site de GRTgaz, soit sur le site de la Commission de débat public Arc de Dierrey, vous vous apercevez qu'effectivement, les centrales à gaz pour reprendre votre terme représentent le plus fort du développement du réseau de transport de Gaz de France. Par contre, contrairement à certaines idées reçues, ça représente une augmentation de l'ordre de 10 à 15 %. C'est une augmentation, on va dire, de gaz qui transite sur le réseau d'environ 10 à 15 %. Certes, ce n'est pas négligeable, mais ce n'est pas non plus ça, j'allais dire, qui va écrouler le réseau de gaz et ça ne justifie pas d'avoir un montant d'investissement et des projets de cette envergure-là. Effectivement, les cycles combinés gaz, la production d'électricité à partir du gaz fait aujourd'hui débat, notamment parce qu'il y a des problèmes – je ne vais pas rentrer dans le détail – d'appels de puissance dans les phases de démarrage, de quantités de gaz nécessaire – excusez-moi du jargon – en infra journalier. Ça, ça fait l'objet de discussions, notamment avec le régulateur parce que ça peut obliger à certains endroits si on est trop éloigné des stockages ou des points frontières à devoir renforcer le réseau. Mais, on est vraiment sur d'autres catégories de solutions et on est vraiment sur des mailles différentes. Il est très clair qu'il n'y a pas de lien direct et que ce projet-là se justifie parce qu'on a à faire rentrer sur le réseau français du gaz qui arrivera, on va dire, par d'autres points d'injection qu'actuellement et en aucun cas pour les besoins qui ne représentent globalement que 10 % supplémentaires ou 15 % supplémentaires sur le réseau national. Je ne sais pas si je vous ai convaincu ou si vous souhaitez que je développe davantage.

Patrick LEGRAND, CPDP

Non, ça fait pleinement partie du sujet. Bien ! Encore une question, sans doute. Non ? Vous avez toujours la possibilité d'avoir des remords. La question de remord est encore meilleure. Le remord, c'est au fond la question que vous pouvez poser par Internet qui permet d'y répondre dans des délais relativement courts et qui est aussi socialisée. C'est-à-dire qu'elle est accessible à tout public. Ça peut être des questions posées par La Poste. C'est à ce moment-là à peu près la même technique. On est arrivé à une petite dizaine de questions. Messieurs, dames, il n'y a plus d'interrogations ?

Yvette ROSSIGNEUX

Arc de Dierrey. Dierrey, j'ai compris. Mais, Arc, c'est pour Arc-en-Barrois ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Messieurs, expliquez donc vos bases mythologiques.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Non, on n'a pas fait dans les bases mythologiques comme d'autres projets. C'est beaucoup plus simple que ça. Vous savez, dès fois, dans les grandes entreprises, on fait intervenir des boîtes de communication et puis qu'on paye très cher pour avoir des idées lumineuses. Nous, on s'est débrouillé entre nous. On s'est fait un petit concours à idées. Parce qu'effectivement, c'est un peu une tradition que de donner un nom au projet. Liaison Cuvilly – Voisines, ça faisait très classique et un petit peu tristouille surtout pour en parler en débat public. On a cherché. Quand vous regardez le fuseau dans sa forme générale, il a une forme d'arc. Pour passer par Dierrey, il faut être un peu imaginaire, je vous l'accorde. Mais, il y a quand même une forme d'arc et on l'a baptisé Arc de Dierrey. En plus, on passe par Arc-en-Barrois. Vous vous rendez compte !

Yvette ROSSIGNEUX

Domage que vous ne l'ayez pas appelé Arc de Voisines parce qu'au moins, on aurait parlé de la Haute-Marne.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

On en parle quand même beaucoup avec le parc naturel depuis la décision du mois de juillet.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça colle à peu près ? C'est une remarque un peu biscornue. Une question ? Une autre question ? Non ?

IV. Conclusion

Patrick LEGRAND, CPDP

Ecoutez, moi, il ne me reste plus qu'à vous remercier parce que l'un dans l'autre, on a tout de même fait un sacré petit périple. On a pu discuter des finalités. On est allé jusqu'au blindage. On a parlé du parc et on a pu voir en tout cas nous comment se posaient les questions d'interaction parc et ce projet qui n'est toujours qu'à l'état de projet. On a aussi parlé des finalités et des utilités aussi. Qu'est-ce qu'on transporte ? Pourquoi ? La distribution, etc. L'un dans l'autre, on a vu toute une série de choses. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, un débat public, ça se juge à la fin. Ça se juge au bout des 15, 16, 17 réunions parce qu'au fond, il y a une maturation qui se fait et l'un de nos enjeux et l'une de nos difficultés, c'est au fond de faire que les réunions d'ici servent les réunions du nord et ultérieures, etc. Mais, vous verrez, progressivement et sans même vous trahir, que nous arriverons à reconstruire au fond une forme de demande beaucoup plus complexe et qui transformera complètement le tuyau en quelque chose d'un peu... On passe de l'objet technique à l'objet sociotechnique comme diraient les intellos, mais ce n'est pas sans rien. On passe d'un objet relativement simple à un objet complexe. Moi, je suis en train de faire une découverte particulière, c'est que plus l'objet est complexe, plus il est accessible à la démocratie parce que chacun d'entre vous pouvait rentrer par

un endroit et au moins, eux, ils maîtrisent tout. C'est l'inverse de la proposition qui conduit aux technocraties. C'est un bel enjeu politique.

Merci d'y avoir participé. Vous avez vu que ça a été un peu vif par moments. En tout cas, je ne sais pas si on reviendra ici à Arc-en-Barrois, mais nous avons encore quelques réunions en proximité et nous n'hésiterons pas à vous revoir. Non, je pense que nous ne reviendrons pas. Mais, s'il faut revenir, on reviendra. Merci ! A bientôt ! N'oubliez pas, il reste à boire là-bas, ça nous permettra de vider quelques querelles sémantiques ou politiques pour aller plus loin. Merci d'avoir participé à un événement qui, au fond, sert aussi la démocratie. Merci ! Au revoir !

La séance est levée à 20 heures 21.